

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Lundi 10 Janvier 2022

Présents :

Mme DIAS, Maire

MM LEBAS, LEFEBVRE, MACHU, Mme BORYCZKA Adjoint

Mmes, GUENNETEAU, CARON, CASTAN

MM LEPAYSAN, PINCHEDEZ, TONNELIER, PAQUET, DAFFARA

Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Absentes excusées et représentées : Mmes OSORIO, LOPATA

Secrétaire de séance : M MACHU

1 / Approbation du procès-verbal de la séance du 08 novembre 2021

Approbation à l'unanimité

2/ Présentation du projet Biogaz

Avant l'ouverture du Conseil Municipal, Monsieur Julien Robert, exploitant sur Monceaux, habitant de Bailleval installé il y a 14 ans, présente le projet Biogaz avec les perspectives d'épandage des digestats (engrais liquide ou solide) sur les terres de Monceaux.

40 communes sont concernées par le projet. Enquête publique en cours. L'objectif est de permettre aux agriculteurs une diversification de leurs activités vers la méthanisation. 7 agriculteurs et coopérative impliqués dans le projet. Il existe plusieurs projets sur le département. Intérêt écologique et rentabilité. Fondé sur l'exploitation de cultures intermédiaires (sur 2 ans, 3 cultures avec rotation des cultures, culture vivrière et alternance avec culture intermédiaire). Si disponibilité de déchets en quantité suffisante, plus besoin de culture intermédiaire. Alimentation du méthaniseur par des déchets, des fumiers de chevaux de Chantilly, pulpes de betteraves (non utilisée actuellement), déchets de cantine.

Monsieur Robert détaille les conditions d'épandage du digestat solide ou liquide : une à 2 fois par an, pas d'odeur, circulation de véhicule avec la même fréquence (1/2 journée en mai, pour la récolte au sud de Monceaux). Plan d'épandage fait par la chambre d'agriculture : distance des cours d'eaux et habitations, zones humides prises en compte. Période d'épandage réglementée. Embauche mutualisée pour 3 méthaniseurs (2 personnes à temps plein sur le site, plus quelques personnes supplémentaires, soit environ 11 personnes). Quelques questions sont posées par les élus pour préciser les éventuelles nuisances.

3/ Délibération pour déposer les demandes de subventions pour les travaux d'aménagement d'entrée de zone de la rue Louis Drouart

Madame le Maire rappelle la nécessité d'aménager l'entrée de zone de la rue Louis Drouart après la fin des constructions sur la Mare Blé et demande l'autorisation de faire les dossiers de demande de subvention. Les demandes de subvention au Conseil Départemental doivent être déposées avant le 15/01 et pour l'Etat, sur les crédits DETR et DESIL au 31/01. Concernant le Conseil Régional, un courrier sera adressé au Président de Région. Compte-tenu des délais serrés, des consultations ont été faites pour estimer le coût des travaux.

Pour mémoire, un dossier avait été déposé pour un projet initial avec une estimation de SECT (84 k€ TTC) et un financement accepté par le Conseil Départemental. La situation actuelle

nécessite une modification du projet. Une demande auprès de Verdad a été faite sur l'hypothèse d'un rond-point avec reprise du trottoir et réfection du bitume. Devis Verdad, il est proposé de scinder ce projet en 2 sous-dossiers :

- Présentation d'une demande de subvention modifiée à 90 k€ TTC (initialement acceptée à 23 k€ + bonification de 7 k€ par le Conseil Départemental sur le budget de 84 k€ TTC), pour le « plateau ». Demande de subvention DETR, DESIL, et Région sur ce budget.

Compte tenu des travaux réalisés dans le lotissement et la propriété Claux vendue séparément. Il est nécessaire de refaire la partie trottoir et voirie sur cette parcelle publique, un dossier de subvention trottoir PMR est déposé comme suit :

- Aménagement de la voirie et trottoir PMR en sortie de zone sur une trentaine de mètres, budget de 30 k€ TTC. Des demandes seront également engagées auprès des mêmes financeurs sur ce projet.

Vote à l'unanimité pour les demandes de subventions.

4/ Demande de subventions pour l'aménagement de la plaine de jeux

Madame le Maire rappelle également les contours d'un de nos projets de début de mandat : l'aménagement de la plaine de jeux. Sollicitation des jeunes et recueil des besoins. Exemple de Bailleval : réunion de 2 zones d'habitation, mairie, bibliothèque, béguinage, périscolaires, cantine. Aménagement des abords sans délimitation franche.

Rappel des besoins : maintien de la zone de jeu et création d'un 2ème terrain de foot pour activités simultanées. Consultation d'une paysagiste ayant la possibilité d'assurer la maîtrise d'ouvrage avec un regard écologique, environnemental et respect des besoins. Intégration des contraintes d'entretien, accès et sécurisation, besoin en eaux... Chiffrage reçu de 350 k€ HT, dont environ 100 k€ HT pour les abords du cimetière. La pré-étude reçue dans la journée est présentée et visualisée en Conseil.

Monsieur Pinchedez souhaite des précisions sur la sécurité et l'éclairage. Madame le Maire confirme qu'une réflexion est engagée sur une modification de l'éclairage des tennis. La vidéoprotection existe mais les haies posent problème.

Discussion autour du phasage avec la plaine de jeux, d'une part et les abords du cimetière d'autre part.

Madame Guenneteau s'interroge sur l'intégration du projet dans le cadre du schéma cyclable présenté en Conseil communautaire. Il convient de prendre en compte ce sujet pour une harmonisation avec le projet et l'affectation de certaines dépenses. Pour ce projet, il est envisagé demander des subventions auprès de l'Agence de l'eau, la Région, l'Etat (DETR, DESIL) et le Département sur le terrain de jeu à 257 700 € HT. Vote à l'unanimité.

5/ Adhésion à panneau pocket

Madame le Maire revient sur un projet déjà évoqué : l'adhésion de Monceaux au service Panneau Pocket. Système d'information entre les collectivités et intervenants à destination des habitants. Abonnement gratuit des administrés. Plate-forme Web servant à mettre de l'information publique et partage d'informations émanant de la Préfecture, des pompiers...

Coût de 180 € TTC par an. Outil complémentaire aux différents supports. Proposition administrateur principal : Teresa. Autres administrateurs : un agent, Pascal Lebas et Yves Machu.

Vote à l'unanimité.

6/ Mise en place d'un système de verbalisation

Monsieur Pascal Lebas expose l'opportunité d'une solution de verbalisation pour lutter contre les incivilités et infractions routières. Dispositif sur smartphone avec logiciel couplé avec répertoire des infractions et permettant de verbaliser les infractions routières, stationnement, ou autres. Convention à passer avec l'ANTAI, formation d'une personne au dispositif. Coût de 1684,20 € TTC pour l'acquisition du matériel, pour une seule carte SIM, smartphone et logiciel, lecteur de carte à puces.

Madame le Maire rappelle que la responsabilité du Maire peut être engagée dans le cas de certaines infractions. Monsieur Machu s'interroge sur les conditions de mise en place, les coûts, la déontologie et les conséquences possibles pour les élus. Monsieur Lebas évoque des retours d'expérience qui sont positifs (Jaux..). Après quelques échanges et discussions, le principe du recours à la verbalisation est mis au vote : 1 contre, 2 abstentions. Voté.

7/ Modification du règlement intérieur de la salle plurifonctionnelle

Madame le Maire rappelle les discussions en séances de travail sur la nécessité de reprendre le règlement intérieur de la salle plurifonctionnelle, pour une meilleure lisibilité des tarifs.

Tarifs pour les moncéens et non moncéens. Et 4 tarifs différents. Pas d'augmentation à prévoir mais lecture plus adaptée des tarifs.

Proposition :

- 1 jour avec récupération des clés la veille au soir : 300 € / 430 € (hors Monceaux) ;
- 2 jours avec récupération des clés la veille au soir : 430 € / 615 € (hors Monceaux).

Après quelques discussions et en l'absence d'un document complètement abouti, il est convenu de retravailler ce règlement pour une validation au prochain Conseil.

8/ Nomination des agents recenseurs

Monsieur Machu, nommé coordonnateur communal pour la campagne de recensement 2022 explique le contexte. 2 agents recenseurs doivent d'être recrutés et nommés par arrêté municipal pour collecter les feuilles de logements et feuilles individuelles du 20 janvier au 19 février. Les candidates retenues sont : Mesdames Gracinda Créquy, moncéenne, et Elodie Mionnet, agent administratif. Une indemnité de 1506 € est attribuée à la commune pour financer ce travail. Monsieur Machu propose de répartir cette somme sur les 2 agents recenseurs recrutés.

Quelques élus évoquent la possibilité d'une indemnité complémentaire au cas où la charge de travail s'avère très importante.

Le choix des agents recenseurs et du mode de financement est mis au vote. Vote à l'unanimité. Un arrêté sera pris par la commune.

9/ Convention de mise à disposition de la piscine municipale de Pont Sainte Maxence

Madame Boryczka rappelle le contexte. Une délibération est à prendre sur la période et les montants quant à la mise à disposition de la piscine municipale de Pont Sainte Maxence pour les activités scolaires. Convention à signer sur les activités de l'école du 28 mars au 17 juin avec le concours d'un maître-nageur en surveillance, et un sur l'apprentissage pour 1680 €. La commune paye le transport en bus. Prestataire à choisir. Vote à l'unanimité.

Proposition l'année dernière d'un stage pour remplacer les activités non effectuées pour raisons Covid. Report probable en avril 2022.

10 / Questions diverses

Madame le Maire évoque les messages de quelques riverains sur le déficit d'information concernant les cas de Covid19 déclarés sur Monceaux en fin d'année. Un courrier pour informer les habitants concernés a été distribué.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h10.

Secrétaire de séance



Y. MACHU

Le Maire



T. DIAS

Suivent les signatures :

